

2. A l'occasion d'un échange de vues sur la situation mondiale, le Conseil a constaté que, dans un monde où la tension persiste, la Communauté atlantique dispose d'une force croissante justifiant une confiance accrue. Le Conseil a été tenu au courant par les puissances d'occupation des progrès accomplis dans les pourparlers relatifs à l'établissement d'une nouvelle base de relations avec la République fédérale allemande. Il a été informé d'autre part de la déclaration faite par les trois ministres des Affaires étrangères à la suite de leur entrevue de Washington, aux termes de laquelle ceux-ci ont accueilli avec satisfaction le projet de création d'une communauté européenne de défense dont l'Allemagne ferait partie.

3. Le Conseil, considérant que la sécurité de la région de l'Atlantique-Nord serait renforcée par l'accession de la Grèce et de la Turquie au Traité de l'Atlantique-Nord, s'est déclaré d'accord pour recommander aux Gouvernements membres, sous réserve de l'approbation de leurs Parlements nationaux, conformément à leurs procédures législatives respectives, d'inviter le Royaume de Grèce et la République de Turquie à accéder au Traité.

4. Le Conseil a examiné les rapports qui lui ont été soumis par les organismes militaires et civils du Pacte:

- a) Le Groupe permanent a présenté un rapport sur la mise en place et le développement de la force unifiée commandée par le général Eisenhower, ainsi que sur d'autres questions d'ordre militaire;
- b) Le Bureau de production de défense a présenté un rapport sur les problèmes relatifs à l'accroissement de la production; il a suggéré la manière dont ces problèmes devraient être traités;
- c) Dans son rapport, le Bureau économique et financier a analysé l'incidence économique et financière de l'effort de défense atlantique. Il s'est particulièrement attaché à exposer le problème de la répartition équitable des charges;
- d) Le Conseil des Suppléants, qui est l'organisme de travail permanent du Pacte, a présenté un rapport sur son activité dans le domaine politique et en ce qui concerne les problèmes d'organisation et d'administration. Il a exposé les mesures prises pour assurer une meilleure coordination entre les institutions du Pacte;
- e) Le Président du Conseil des Suppléants a résumé les questions principales qui se posent à l'Organisation; il a suggéré les mesures à prendre pour les résoudre.

En conclusion de l'étude de ces rapports, le Conseil a donné des directives aux diverses institutions au sujet de la poursuite de leurs travaux.

5. Tous les Gouvernements membres ont reconnu que leur effort commun doit tendre à porter leurs forces de défense à un niveau suffisant; ils ont reconnu également que le maintien d'une économie suffisamment saine et stable, indispensable pour soutenir cet effort, constitue un objectif non moins important. Les rapports du Bureau de production de défense et du Bureau économique et financier, ainsi que la discussion qui s'est instituée à leur sujet ont mis en évidence un certain nombre de difficultés dans le domaine de la production et dans le domaine économique. Les pays membres reconnaissent que ces difficultés doivent être surmontées si l'on veut poursuivre et développer les efforts qui ont été entrepris pour renforcer le monde libre. Le Conseil a constaté l'existence d'un danger d'inflation, ainsi que les charges pesant sur les balances des paiements du fait de l'accroissement des efforts de défense; il a constaté également que les problèmes de prix et de répartition des matières premières rendent plus difficile la réalisation d'une défense efficace. Les Ministres ont reconnu que l'effort que les pays membres poursuivent en commun leur impose de s'attaquer en commun à ces problèmes. Ils sont convenus de prendre individuellement et collectivement les mesures qui leur paraîtront propres à les résoudre.

6. Dans ces conditions, une Commission du Conseil a été créée, à titre temporaire, en vue d'entreprendre immédiatement l'analyse des questions que pose la nécessité de concilier, d'une part, les exigences de la sécurité extérieure, en particulier dans le but de réaliser un plan OTAN militairement acceptable pour la défense de l'Europe occidentale, et, d'autre part, les possibilités réelles politico-économiques des pays membres.

7. Les Gouvernements membres ont fait rapport au Conseil sur l'état de l'effort de défense de leurs pays. Ces rapports ont été transmis aux organismes militaires et aux commandements compétents aux fins d'étude et de recommandations en vue d'accroître l'efficacité et la disponibilité immédiates des forces.